



# Swiss Tchoukball

## Document F

Proposition : Modifications mineures du *Règlement des compétitions officielles*

---

**Assemblée des délégués 2019**

---



## **Modifications mineures du Règlement des compétitions officielles**

Cette proposition est basée sur celle présentée par le TBC La Chaux-de-Fonds lors de la Conférence des présidents et des discussions ayant eu lieu lors de cette réunion. Pour les détails, voir la proposition en question et le PV de la CP sur [files.tchoukball.ch/cp](http://files.tchoukball.ch/cp).

### **Contexte**

Le but de ces modifications mineures est d'adapter le *Règlement des compétitions officielles* aux réalités du terrain.

### **Proposition de modification de l'article 16, alinéa 5 du Règlement des compétitions officielles (Chapitre II Championnat suisse) :**

#### **Art. 16 Planning des rencontres**

6. Une proposition valide de rencontre doit suivre les règles suivantes :
  - Le match se joue durant la période qui est fixée par le planning des rencontres agréée par la Commission des compétitions officielles
  - Le début du match est fixé après 19h30 du lundi au vendredi ou le début du match est fixé après ~~9h30 le samedi~~ 9h00 le week-end.
  - En cas d'accord entre les deux équipes, le début du match peut être fixé en dehors des horaires édictés.

### **Proposition de modification de l'article 18, alinéa 1 du Règlement des compétitions officielles (Chapitre II Championnat suisse) :**

#### **Art. 18 Matériel**

1. L'équipe recevante met à disposition :
  - 2 cadres de renvoi en bon état,
  - ~~10~~ 12 ballons identiques aux ballons de match et en bon état de taille 2 (~~5~~ 6 par équipe) ~~en bon état et gonflés~~,
  - des feuilles de match officielles,
  - un jeu de casaques de taille adulte de couleur différente de celle de leurs maillots,
  - 3 sifflets (arbitres et chronométreur) et un chronomètre.
  - un système d'affichage du score et du temps.

**Proposition de modification de l'article 29, alinéas 1, 4 et ajout de l'alinéa 6 du Règlement des compétitions officielles (Chapitre III Coupe suisse) :**

**Art. 29 Planning des rencontres**

1. La Commission des compétitions officielles fixe le calendrier pour les matchs ou organise le plan des matchs pour ceux se déroulant sur les journées.
4. ~~Une proposition valide de rencontre doit être sur un jour de weekend et se dérouler entre 9h00 et 22h00~~ Le début du match est fixé après 19h30 du lundi au vendredi ou le début du match est fixé après 9h00 le week-end.
6. En cas d'accord entre les deux équipes, le début du match peut être fixé en dehors des horaires édictés.

**Proposition de modification de l'article 23, alinéa 1 du Règlement des compétitions officielles (Chapitre III Coupe suisse) :**

**Art. 32 Matériel**

1. La Commission des compétitions officielles met à disposition par terrain :
  - 2 cadres de renvoi en bon état,
  - ~~10~~ 12 ballons identiques aux ballons de match et en bon état de taille 2 (~~5~~ 6 par équipe) ~~en bon état et gonflés~~,
  - des feuilles de match officielles,
  - 1 jeu de casaques de taille adulte,
  - 3 sifflets,
  - un système d'affichage du score.